

Facturation électronique

Avant / Après la réforme

La réforme de la facturation électronique marque le passage à une facturation **100 % numérique, standardisée et contrôlée**, qui simplifiera les obligations des entreprises tout en renforçant **la lutte contre la fraude à la TVA**.

Avant

- Formats variés : PDF, papier, fichiers propriétaires
- Transmission par e-mail, courrier, EDI, plateformes dédiées, etc.
- Seules les factures à destination du secteur public (BtoG) sont contraintes de respecter un certain format et mode de transmission (via Chorus Pro)
- Suivi manuel et peu de visibilité en temps réel sur l'état d'avancement du traitement de la facture



Après

- Formats standardisés : Factur-X, UBL, CII (ou tout autre format structuré sous réserve de l'accord entre fournisseur et acheteur)
- Transmission via une Plateforme Agréée (PA) immatriculée
- Généralisation de l'obligation aux échanges B2B (e-invoicing ; émission et réception de factures électroniques normées) et BtoC (e-reporting)
- Suivi complet du cycle de vie des factures (de l'émission jusqu'au paiement)

Un déploiement progressif entre 2026 et 2027

Avant



Fournisseurs



Mail/PDF



Clients

Après



Fournisseurs



Plateforme Agréée
Portail Public de Facturation



Clients



Le calendrier

Mise en application progressive :

- 1^{er} septembre 2026 : émission pour les GE /ETI et réception pour tous
- 1^{er} septembre 2027 : émission pour les TPE/PME



Les bénéfices

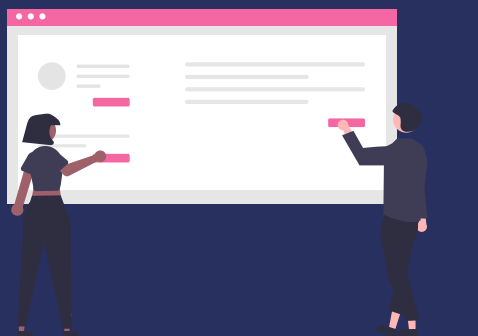
- Moins de risques d'erreurs et de perte de factures
- Réduction des litiges et des délais de paiement
- Gains de temps et productivité pour les équipes dédiées à la facturation et la comptabilité

Avec la réforme de la facturation électronique, chaque facture sera tracée grâce à des statuts normalisés, qui permettront de suivre son cycle de vie en temps réel, de l'émission jusqu'au paiement.



4 statuts seront obligatoires car la DGFIP souhaite obtenir ces informations : **déposée**, **rejetée**, **refusée**, **encaissée**.

D'autres statuts seront facultatifs et transiteront entre Plateformes Agréées, acheteurs et fournisseurs (approuvée, en litige, etc.).



Pour en savoir plus sur la réforme de la facturation électronique, découvrez notre guide des fondamentaux !

[Voir le guide](#)